



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
  
SEANCE ORDINAIRE  
DU  
JEUDI 14 DECEMBRE  
2023

**OBJET : Signature d'une convention avec la Direction du restaurant McDonald's relative à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique**

**Délibération n° 2023-098**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI QUATORZE DECEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 7 décembre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Thierry BOURREC, Nathalie DARRIEUMERLOU, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** Mme Corinne LAFFITTAU A M. Xavier LAGRAVE, M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, M. DIDIER MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme Danielle BARRAUD A MME Chrystelle BARON.

**EXCUSES :** Mme Sonia DUBOSC, M. Philippe BOP, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**  
**Conseillers Municipaux présents : 22**  
**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4**  
**Conseillers Municipaux excusés : 3**

M. le Maire expose que dans le cadre de l'installation du restaurant McDonald's à Aire sur l'Adour et de la nécessité d'un partenariat étroit entre les différents acteurs concernés pour la lutte contre les incivilités d'abandon des déchets sur la voie publique et dans la nature et de manière à anticiper les problématiques liées à l'environnement immédiat de ce type de restaurant, des contacts et des engagements visant la propreté des abords direct du restaurant ont été pris de part et d'autre. Dans ce cadre, le restaurant McDonald's avait installé une poubelle « service au volant » en sortie de parking du restaurant permettant ainsi aux clients de jeter leurs déchets depuis leur voiture sans en descendre.



Ainsi, par délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2018, M. le Maire a été autorisé à signer une convention relative à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique, et ce, pour une durée de 5 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le projet de convention à signer entre la commune et la Direction du restaurant McDonald's relative à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant notamment la nécessité de poursuivre la lutte contre les abandons des déchets sur la voie publique et dans la nature,

Considérant tout l'intérêt pour la commune de signer une nouvelle convention avec la Direction du restaurant McDonald's,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la commune et la Direction du restaurant McDonald's relative à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

Un exemplaire de ladite convention sera annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-